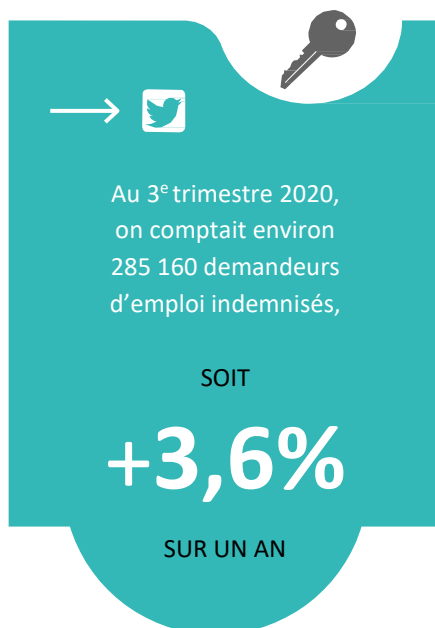




## STATISTIQUES ET INDICATEURS

# DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS

## Au 3<sup>e</sup> trimestre 2020



Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés est en recul de -2,4% sur un trimestre mais en hausse de +3,6% sur un an<sup>(1)</sup>

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2020, on comptabilisait 285 160 demandeurs d'emploi indemnisés, soit une hausse de +9 980 personnes sur un an [cf. [Tableau 1](#)].

Les bénéficiaires de l'Assurance chômage représentent 82% des personnes indemnisées au 3<sup>e</sup> trimestre 2020.

Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés au titre d'une allocation de formation/conversion augmente de +12,4% sur un trimestre et de +23,4% sur un an. Le nombre d'allocataires en contrat de sécurisation professionnelle (CSP) croît de +18,0% sur un trimestre et de +13,4% sur un an [cf. [Tableau 1](#)].

Les bénéficiaires des allocations d'Etat représentent 11% des personnes indemnisées au 3<sup>e</sup> trimestre 2020. Ces effectifs augmentent de +4,4% sur un trimestre et de +7,3% sur un an.

En cette année 2020, le nombre de bénéficiaires de l'Assurance chômage subit les impacts de la crise sanitaire affichant une hausse annuelle de +1,6% au 3<sup>e</sup> trimestre 2020. Les bénéficiaires des allocations d'Etat, quant à eux, connaissent un accroissement de +7,3% sur un an, ce qui n'était pas arrivé depuis plusieurs années [cf. [Graphique 1 et 2](#)].

Tableau 1

## DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS PAR TYPE D'ALLOCATION (DONNÉES BRUTES, RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR)

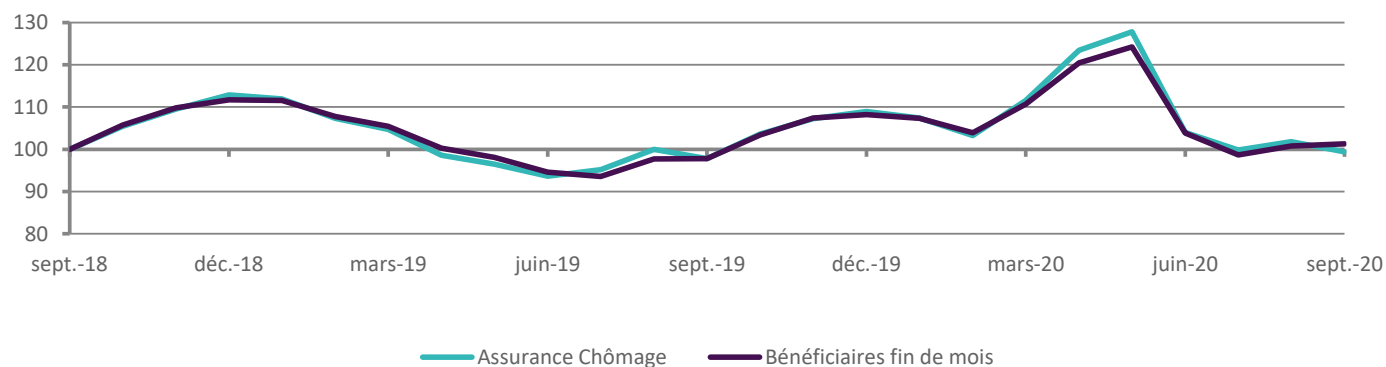
	3 <sup>e</sup> trimestre 2020	2 <sup>e</sup> trimestre 2020	3 <sup>e</sup> trimestre 2019	Variation		Poids 3 <sup>e</sup> trimestre 2020
				sur un trimestre	sur un an	
<b>Assurance chômage<sup>(1)</sup></b>	<b>233 300</b>	<b>244 050</b>	<b>229 550</b>	<b>-4,4%</b>	<b>+1,6%</b>	<b>82%</b>
<b>Formation/conversion<sup>(1)</sup></b>	<b>21 300</b>	<b>18 950</b>	<b>17 260</b>	<b>+12,4%</b>	<b>+23,4%</b>	<b>7%</b>
<i>dont formation</i>	9 600	7 910	8 280	+21,4%	+15,9%	3%
<i>dont CSP</i>	4 650	3 940	4 100	+18,0%	+13,4%	2%
<i>dont autres</i>	7 050	7 100	4 880	-0,7%	+44,5%	2%
<b>Etat*</b>	<b>30 560</b>	<b>29 260</b>	<b>28 470</b>	<b>+4,4%</b>	<b>+7,3%</b>	<b>11%</b>
<i>dont ASS</i>	30 560	29 260	28 470	+4,4%	+7,3%	11%
<b>Total indemnisés</b>	<b>285 160</b>	<b>292 260</b>	<b>275 280</b>	<b>-2,4%</b>	<b>+3,6%</b>	<b>100%</b>

1. Voir le détail des allocations dans sources et définitions

Graphique 1

### ÉVOLUTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS EN FIN DE MOIS AU TITRE DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

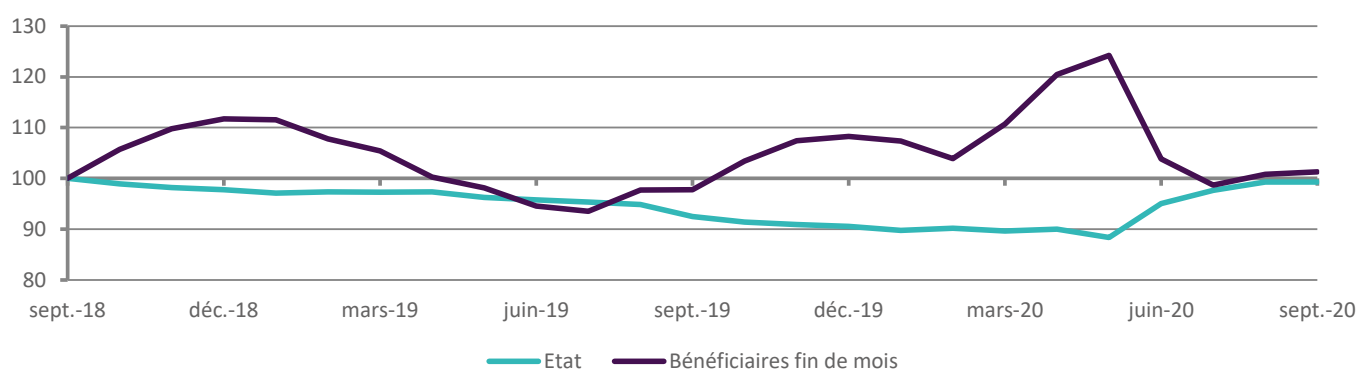
(Indice base 100 au 01/12/2017, données brutes)



Graphique 2

### ÉVOLUTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS EN FIN DE MOIS AU TITRE D'ALLOCATIONS D'ÉTAT

(Indice base 100 au 01/12/2017, données brutes)



## ZOOM SUR LES DÉPARTEMENTS

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2020, le nombre de bénéficiaires fin de mois est en augmentation annuelle sur la plupart des départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces évolutions varient entre -2,1% dans les Hautes-Alpes et +10,3% dans les Alpes-Maritimes (+ 6000 pour le département le plus touché par la montée du chômage liée à la crise sanitaire). Un bénéficiaire fin de mois sur quatre se situe au sein du département bucco-rhodanien, qui connaît une hausse de +2 730 personnes sur un an [cf. Tableau 2].

Tableau 2

### DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS PAR DÉPARTEMENT (DONNÉES BRUTES, RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR)

	3 <sup>e</sup> trimestre 2020	2 <sup>e</sup> trimestre 2020	3 <sup>e</sup> trimestre 2019	Variation		Poids département
				sur un trimestre	sur un an	
Alpes-de-Haute-Provence	9 060	9 570	8 990	-5,3%	+0,8%	3%
Hautes-Alpes	8 530	9 030	8 710	-5,5%	-2,1%	3%
Alpes-Maritimes	64 130	66 670	58 130	-3,8%	+10,3%	22%
Bouches-du-Rhône	113 980	115 380	111 250	-1,2%	+2,5%	40%
Var	55 060	56 600	54 140	-2,7%	+1,7%	19%
Vaucluse	34 400	35 010	34 150	-1,7%	+0,7%	12%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	285 160	292 260	275 280	-2,4%	+3,6%	100%

## En savoir plus



En décembre 2019, le montant mensuel brut moyen de l'allocation versée aux demandeurs d'emploi indemnisés par l'Assurance chômage est d'environ 1 220€ (1 230€ en France).

## Sources et définitions

En fonction d'un certain nombre de critères (références de travail, âge, motif de fin de contrat de travail, ressources,...) un demandeur d'emploi peut se voir ouvrir un droit en Assurance chômage ou en solidarité-Etat, ou être en formation ou en contrat de sécurisation professionnelle (suite à un licenciement économique). Un demandeur d'emploi est alors soit indemnisé au titre de ce droit, soit momentanément non indemnisé (délai d'attente, différé, exercice d'une activité, prise en charge par la Sécurité Sociale). Cette publication porte sur les demandeurs d'emploi effectivement indemnisés en fin de mois, c'est-à-dire percevant au moins un euro le dernier jour du mois.

**LE REGROUPEMENT DES ALLOCATIONS PRÉSENTÉES DANS CETTE NOTE EST LE SUIVANT :**

- **Assurance chômage** : Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE), ARE différé (intermittents du spectacle)
- **Formation / Assurance chômage** : Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi-Formation (AREF), AREF différé
- **Contrat de sécurisation professionnelle (CSP)** : Allocation de Sécurisation Professionnelle (y compris formation), ASP taux ARE (y compris formation)
- **Etat** : Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), Allocation Temporaire d'Attente 2 (ATA, anciens détenus et salariés expatriés), Allocation Equivalent Retraite (AER), Allocation Transitoire de Solidarité (ATS), Allocation du Fonds Spécifique Provisoire (AFSP)
- **Formation / Etat** : Rémunération de Fin de Formation (RFF), Allocation Spécifique de Solidarité-Formation (ASSF)
- **Autres** : Convention de gestion Pôle emploi (ARE-CG), AREF-CG, Rémunération Formation Pôle emploi (RFPE). Les conventions de gestion concernent les employeurs publics qui ont la charge financière de l'indemnisation chômage de leurs agents mais en confient la gestion administrative à Pôle emploi. La RFPE est une allocation de formation versée aux demandeurs d'emploi qui suivent une formation conventionnée par Pôle emploi ou une POE, et qui n'ont pas de droit à l'AREF ou à l'ASP (Allocation de Sécurisation Professionnelle pour les bénéficiaires d'un Contrat de Sécurisation Professionnelle) le jour où ils entrent en formation.

Comme chaque année les coefficients de correction pour variations saisonnières et les coefficients permettant d'estimer les statistiques provisoires ont été réestimés.

Des précisions sur les sources et le calcul du nombre de personnes indemnisées, des séries par allocations détaillées, brutes régionales et CVS (France Métropolitaine et France entière), ainsi qu'un requêteur sont disponibles sur Internet sur le lien suivant : [production des données mensuelles](#).

Retrouvez toutes les informations sur [la page régionale de www.pole-emploi.org](#) ainsi que les informations nationales sur [www.pole-emploi.org](#).

Directeur de la publication  
**Thierry LEMERLE**  
Directeurs de la rédaction  
**Jean-Marie ROSSICH, Nicolas BIANCO**

Réalisation  
Direction de la Stratégie, Innovation & Lab  
Service Statistiques, Etudes et Evaluations

@Nous contacter : [statistiques.13992@pole-emploi.fr](mailto:statistiques.13992@pole-emploi.fr)

Pôle emploi Direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur  
34 rue Alfred Curtel  
13010 Marseille

[www.pole-emploi.org](http://www.pole-emploi.org)

